

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2025 A 9H00

Convocations du 18 novembre 2025, affichage et distribution du 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf novembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET, Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Jean-Marie VONARB, Francis PELLETIER, Delphine BRIDOT, Laurent VAN COILLIE, Gaël LEOEUF (procuration de Séverine WEBER), Laurent PINOT (procuration de Christian BERTRAND)

ABSENTS EXCUSES : Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Gaëtan DELICQUE (Procuration à Christelle VERMEULEN), Séverine WEBER (procuration à Gaël LEOEUF), Christian BERTRAND (procuration à Laurent Pinot) et Béchir JARRAYA,

Soit 10 présents et 14 votants.

Madame le maire a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et a ouvert la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marie VONARB est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 30 octobre 2025.

I – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe se libère au 1^{er} janvier 2026 après le départ en retraite de l'agent en poste.

Afin de permettre au plus grand nombre de postuler sur le poste, elle propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- A compter du 1^{er} janvier 2026

Vote pour à l'unanimité

II – CADEAU DE DEPART

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que Monsieur Claude DESCROIZETTE est en retraite à partir du 1^{er} janvier 2026 après 18 ans de carrière au sein de la commune de Bulles.

Elle propose de lui offrir une carte cadeau d'une valeur de 450 € et d'organiser une remise en main propre, lors de la cérémonie des vœux du 9 janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'offrir une carte cadeau d'une valeur de 450 €
- D'organiser une remise en main propre, lors de la cérémonie des vœux du 9 janvier 2026
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les dépenses et les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Vote pour : 13 dont 4 pouvoirs (Sylvie MASSET, Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Jean-Marie VONARB, Francis PELLETIER, Delphine BRIDOT, Laurent VAN COILLIE, Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Laurent PINOT (procuration de Christian BERTRAND))

Abstention : 1 (Evelyne GENEST) qui précise qu'il s'agit de son frère.

III – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe les membres du conseil que le dernier envoi de convention par ATC ne comprenant pas toutes les modifications qui avaient été demandées, nous avons effectué un retour avec demande de changement des quelques points restants. La convention doit passer par la Direction et le service juridique. Nous avons eu un retour, hier à 15H30, le délai étant trop court pour relire, vérifier et renvoyer aux élus ; ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion.

IV –ABROGATION DE LA DECISION DE RESILIATION DE MARCHE PUBLIC AUX TORTS EXCLUSIFS DE LA SOCIETE ESPACE URBA

Madame le Maire indique que pour donner suite à la médiation avec Espac'urba et conformément au protocole d'accord (envoyé aux membres du conseil municipal le 10 octobre 2025), le conseil municipal a délibéré pour annuler le titre de recettes 190 émis en 2023.

Il convient également de délibérer pour retirer la décision de résiliation du marché aux torts exclusif d'Espac'Urba, notifié par courrier du 10 février 2024.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'abroger la décision du 10 février 2024 par laquelle elle a entendu résilier le marché de prestation intellectuelle aux torts exclusifs de la société Espac'Urba.
- De charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération au conseil de la commune qui transmettra au Conseil d'Espac'Urba

Vote pour à l'unanimité

V – QUESTIONS DIVERSES

a) *Cérémonies des vœux*

Madame le Maire rappelle que la traditionnelle cérémonie des vœux de l'équipe municipale se déroulera le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00 à la salle des fêtes Pierre BEEUWSAERT.

b) *Repas de l'amicale des sapeurs-pompiers*

Le repas de l'amicale des sapeurs-pompiers est prévu le samedi 31 janvier 2026

c) *Repas du CCAS*

Le repas du CCAS est prévu le 7 février 2026.

Monsieur Laurent VAN COILLIE demande si c'est toujours un choix entre colis et repas. Madame le Maire lui indique répond favorablement.

Monsieur Jean-Marie VONARB demande la répartition repas / colis

Madame Evelyne GENEST précise qu'il y a 64 inscrits au repas et une distribution de 63 colis couple et personne seule qui représente 88 personnes.

Les colis seront distribués le jeudi 11 décembre 2025 par les membres du CCAS.

d) *Intervention de Madame Christelle VERMEULEN*

Madame Christelle VERMEULEN indique aux membres présents que les travaux de Lorteil s'achèvent. Une réunion de la commission travaux est prévue le jeudi 4 décembre 2025 pour la suite, c'est-à-dire les rues Massin, Cornet et Telliers. Il faudra également revoir les aménagements prévus rue du Houssoy car certains n'ont pas été validés par le Conseil Départemental.

e) *Dégradations rue du Calvaire à Lorteil durant les travaux*

Madame le Maire indique que les travaux du Hameaux de Lorteil ont été retardés car une personne mécontente de la déviation a détérioré les travaux en bas de la rue du Calvaire. Les ouvriers ont été obligés de faire des heures supplémentaires.

f) *Intervention de Monsieur Laurent PINOT pour Monsieur Christian BERTRAND*

Monsieur Laurent PINOT indique que Monsieur Christian BERTRAND souhaiterait savoir quelle suite va être donnée au dossier de péril concernant le bâtiment de Monsieur Florent MERMUYS.

Madame le Maire précise que malgré de multiples relances rien n'est fait, elle va reprendre à nouveau contact avec Monsieur Florent MERMUYS mais si rien n'est fait, elle affirme que rien ne sera payé par la commune. Monsieur Florent MERMUYS est solvable, donc il assumera les frais.

g) *Intervention de Madame Lydie VASSEUR*

Madame Lydie VASSEUR informe les membres présents que les inscriptions pour les coupes du Bois de Mont sont ouvertes du 1^{er} au 22 décembre 2025.

La date du tirage au sort n'est pas encore définie et sera communiquée ultérieurement.

Séance levée à 9H12

Le secrétaire de séance
Jean-Marie VONARB

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

Christelle VERMEULEN	
Lydie VASSEUR	
Evelyne GENEST	
Laurent VAN COILLIE	
Delphine BRIDOT	
Gaël LEBOEUF	
Laurent PINOT	
Francis PELLETIER	